

formuler des recommandations contre l'érection du barrage Ross et qu'elle devra s'en tenir aux effets sur l'écologie de la construction du barrage et de l'inondation de la vallée du Skagit?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je crois que le représentant me demande un avis juridique, ce que je ne me risquerais pas à faire à la Chambre.

L'hon. M. Stanfield: C'est une esquivé habile.

M. Douglas: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne demande pas un avis juridique. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fait partie du gouvernement qui a signé l'accord. Je demande au ministre la signification de cet accord. L'accord veut-il dire que la Commission mixte internationale aura le pouvoir de recommander qu'on empêche l'inondation de la vallée de la Skagit, ou doit-elle se borner, aux termes de l'article (c), à discuter les effets écologiques d'une telle inondation? Le gouvernement qui a signé l'accord doit pour-tant en connaître la portée.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député a posé sa question deux fois. Le ministre voudra peut-être répondre brièvement, après quoi la présidence donnera la parole au député de Portneuf.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, la seule réponse que je puisse donner, si vous me le permettez, c'est de lire l'article (c).

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. C'est peut-être le moment de donner la parole au député de Portneuf.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre n'a pas nié l'exactitude de mon interprétation.

* * *

L'INDUSTRIE

LA «SLATER SCHOE»—MESURES EN VUE D'EMPÊCHER LA FERMETURE D'AUTRES FABRIQUES DE CHAUSSURES

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale, au sujet de la fermeture de la fabrique de chaussures Slater.

Étant donné qu'un certain nombre d'industries actuellement en difficulté pourront tenir le coup pendant quelques années encore, grâce aux subventions du ministre de l'Expansion économique régionale, l'honorable ministre pourrait-il faire connaître à la Chambre les projets qu'il entend mettre en application, en vue d'assurer également que les industries administrées par des millionnaires, qui songent à transporter leur équipement dans d'autres pays, comme dans le cas de la Slater, poursuivent leur exploitation?

M. l'Orateur: Comme l'honorable député invite maintenant le ministre à faire une déclaration de nature plutôt générale, je ne crois pas que la question soit recevable.

[M. Douglas.]

AFFAIRES PROVINCIALES

L'INTERDICTION DE CERTAINS RASSEMBLEMENTS DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LE RECOURS À LA COUR SUPRÊME

[Traduction]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. A-t-il étudié la loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard et interdisant certains rassemblements? Si oui, songe-t-il à invoquer l'article 55 de la loi sur la Cour suprême et à soumettre la mesure à ce tribunal?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'ai vu que le texte de la loi et je ne sais si la sanction royale a été donnée à la mesure. Tant que nous ne l'aurons pas étudiée de plus près, tout commentaire serait, je pense, inapproprié.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, étant donné la suspension assez répandue de certaines libertés normalement reconnues, surtout le droit de s'assembler, et étant donné l'importance de cette mesure législative à la lumière d'autres mesures semblables dont la Chambre s'est occupée l'automne dernier, a-t-on consulté le ministre de la Justice ou d'autres membres du gouvernement actuel avant de présenter la mesure à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur, pas que je sache.

* * *

L'ÉNERGIE

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE SUSCEPTIBLE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DU MARCHÉ AMÉRICAIN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A la suite de la déclaration prononcée hier par M. Jack Austin, sous-ministre des Ressources, selon laquelle le Canada met au point une politique énergétique parallèle susceptible de répondre immédiatement aux besoins du marché américain, le ministre peut-il confirmer cette allégation? Dans l'affirmative, quand annoncera-t-il cette politique énergétique nationale?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je crois que le sous-ministre parlait en fait de l'orientation de la politique énergétique nationale du Canada au cours des dix années suivant l'annonce de notre politique pétrolière nationale. Je pense que l'expression qu'il a utilisée—une politique parallèle plutôt qu'une politique énergétique continentale ou intégrée—décrit bien la situation; les politiques énergétiques du Canada ont été élaborées en tenant compte des intérêts de notre pays et de ses citoyens. Toutefois, nous avons toujours cherché à écouler nos excédents sur le marché américain.